

Documents pour un re-mariage

Par Tony BM, le 08/05/2022 à 09:13

Bonjour,

J'habite en Roumanie et je voudrais me re-marier , alors comme mon ex-femme a fait les démarches pour valider notre divorce au Portugal et qu'elle a obtenu sa carte d'identité avec la mention divorce je pensais que cela serait automatique et par conséquent moi aussi . J'ai été surpris quand j'ai demandé à l'ambassade du Portugal a Bucharest , d'apprendre que j'apparais toujours Marie au Portugal .

J'ai le mariage dans un mois , avec qui je doit prendre contact pour obtenir un acte indiquant que je suis divorce ?

Merci de votre aide.

Par amajuris, le 08/05/2022 à 10:29

bonjour,

votre ex a obtenu la mention de son divorce sur l'état-civil de son pays mais cela ne concerne pas le vôtre.

en France, c'est l'avocat qui transmet les documents du divorce à la mairie du lieu de naissance du divorcé.

vous deviez faire les mêmes démarches que celles de votre ex-épouse.

vous devez bien avoir un document prouvant votre divorce, quelle est votre nationalité et dans

quel pays avez-vous divorcé?

salutations

Par Tony BM, le 08/05/2022 à 10:37

Mon ex est d'origine portugaise tout comme moi et nous avons été marié et divorce en France aussi

A l'époque de notre divorce en 2006 mon avocat m'avait dit que si je voulais me remarier , une des partie devait valider le divorce au Portugal et que automatiquement le conjoint le devenait aussi .

Par amajuris, le 08/05/2022 à 11:51

il ne vous reste qu'à retrouver votre avocat pour qu'il fasse le nécessaire.